



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement

Arrêté n° 2019-38-12-31-007 **portant nomination des Lieutenants de Louveterie** **pour le département de l'Isère**

LE PRÉFET DE L'ISÈRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L.427-1, L.427-2 et R.427-1 à R.427-3 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 38-2019-02-18-002 du 18 février 2019 portant nomination des Lieutenants de louveterie dans le Département de l'Isère ;
VU l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires suite aux commissions départementales du 25 octobre 2019 et du 08 novembre 2019 ;
VU l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires suite aux commissions départementales du 25 octobre 2019 et du 08 novembre 2019 ;
VU l'avis émis par les Commissions départementales en date du 25 octobre 2019 et du 08 novembre 2019, présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Territoires Adjoint ;
VU la proposition de révision des secteurs d'attribution aux Lieutenants de Louveterie, émise par Monsieur Philippe CATERINO, Président du Groupement Départemental des Lieutenants de Louveterie de l'Isère ;
SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral n° 38-2019-02-18-002 du 18 février 2019 est abrogé.

ARTICLE 2 – Sont renouvelés ou nommés Lieutenants de Louveterie dans le département de l'Isère à compter du 01 janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024 les 29 personnes dont les noms suivent :

RENOUVELLEMENT LOUVETIERS			
NOM	PRENOM	COMMUNE	UNITES DE GESTION
BERNARD	Thierry	REVEL	7 - 8

BERTHIER	Denis	CREYS MEPIEU	20
BLANC	Jean-Luc	CHAMPAGNIER	26
BOVAL	Sébastien	ST NIZIER DU MOUCHEROTTE	5
CATERINO	Philippe	QUAIX EN CHARTREUSE	9 - 10
DEBAI	Clément	CORENC	7 - 8
DELAMARCHE	Antoine	GRENOBLE	11 - 12 - 27
DOS-SANTOS	Patrick	ST MICHEL LES PORTES	1 - 2
DREVON	Robert	ST QUENTIN FALLAVIER	16 - 18 - 19
EYMERY	Gérard	ST JEAN DE VAULX	4 - 6
DE FERRIER DE MONTAL	Hugues	LE SAPPEY EN CHARTREUSE	9 - 10
GALLIN	Philippe	SAINT BUEIL	15 - 17
GARNIER	Jean-Luc	ST LAURENT EN BEAUMONT	1 - 2
GARON	Emmanuel	VIENNE	21 - 22 - 23
GRAS	Laurent	LA TRONCHE	26
HUANT	Grégory	LA BUISSE	15 - 17
MANSOURI	Maurice	LIVET ET GAVET	3

NEVADO	Xavier	VOREPPE	5
THOLLON	Daniel	LEYRIEU	25
THUILLIER	Yves	RIVES	13 - 14
VESCO	Bernard	MEYLAN	7 - 8

NOMINATION LOUVETIERS			
NOM	PRENOM	COMMUNE	UNITES DE GESTION
BRET	Dominique	LE PIN	25
CIECIERSKI	Bruno	LANS EN VERCORS	13 - 14
DE FERRIER DE MONTAL	Fabrice	ST QUENTIN SUR ISERE	11 - 12 - 27
GALLIN-MARTEL	Jean-Louis	NIVOLAS VERMELLE	16 - 18 - 19
MALATRAIT	Jean-Charles	CHANAS	21 - 22 - 23
MOYNE-PICARD	Christophe	SAINT NICOLAS DE MACHERIN	20
PARET-SOLET	Gaël	SAINT BARTHELEMY DE SECHILLENNE	3
VINCENT	Stéphane	HERBEYS	4 - 6

ARTICLE 3 – Les unités de gestion sanglier d'affectation sont celles indiquées dans le tableau ci-dessus et sur la carte jointe en annexe.

ARTICLE 4 – La commission délivrée à chaque Lieutenant de Louveterie indique le territoire sur lequel il exerce ses fonctions, à l'exclusion du ou des territoires du ou des Lieutenants de Louveterie qu'il peut être appelé à remplacer.

ARTICLE 5 – La commission portant mention de l'acte de prestation de serment est enregistrée au Greffe du Tribunal de Grande Instance de la circonscription concernée.

ARTICLE 6 – Chaque Lieutenant de Louveterie peut se faire aider ou remplacer pour les missions qui lui sont confiées par les Lieutenants de Louveterie du département de l'Isère en exercice.

ARTICLE 7 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, 6 place de Verdun 38000 Grenoble, dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

ARTICLE 8 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère, le Directeur Départemental des Territoires de l'Isère sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Isère et dont une copie sera adressée à chacun des Lieutenants de Louveterie.

Grenoble, le **31 DEC. 2019**

Le Préfet

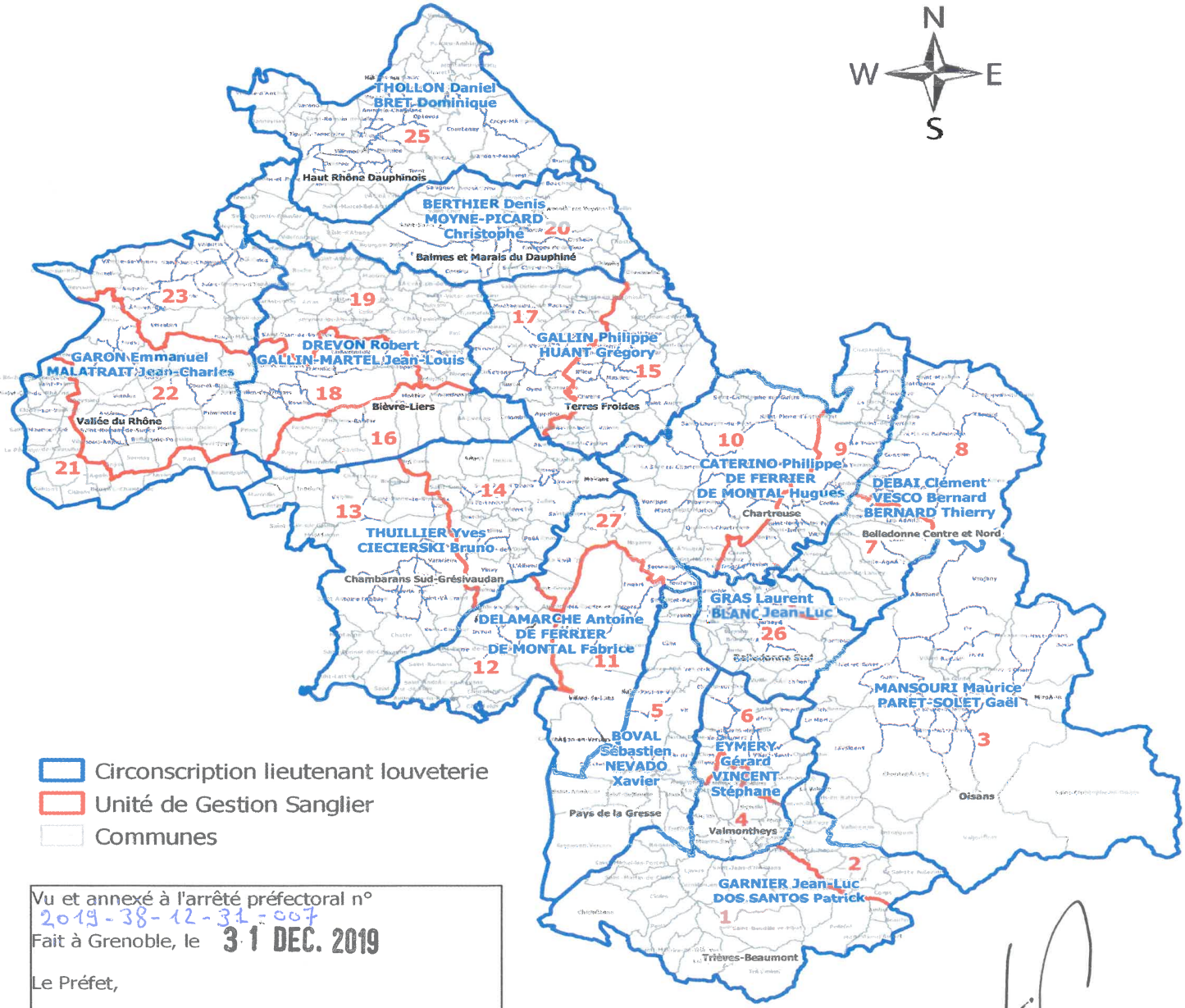


Lionel BEFFRE

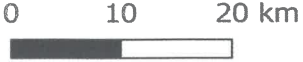


Département de l'Isère

Circonscriptions Lieutenants de Louveterie



Vu et annexé à l'arrêté préfectoral n°
 2019-38-12-31-007
 Fait à Grenoble, le 31 DEC. 2019
 Le Préfet,



Source : DDT38
 Direction Départementale des Territoires/SE
 Copyright IGN BDCarto

Le 16 décembre 2019

Lionel BEFFRE

